



# DÉPLOIEMENT D'UN NOUVEAU RÔLE CLINIQUE : RETOUR D'EXPÉRIENCE

# POINT TRANSPORTS



AIRLINE	FLIGHT	TO	DAY	SCH	EST	STATUS	RADAR	TRACK
SWISS	LX759	Zurich	07 Sep 2022	18:55	Scheduled			
Lufthansa	LH397	Frankfurt	07 Sep 2022	18:55	Scheduled			
Luxair	LG6997	Milan-Malpensa	07 Sep 2022	19:10	Scheduled			
RYANAIR	FR3109	Barcelona	07 Sep 2022	19:20	Scheduled			
TAP PORTUGAL	TP687	Porto	07 Sep 2022	19:25	Scheduled			
Luxair	LG4597	London-City	07 Sep 2022	19:25	Scheduled			
easyJet	EC2675	Milan-Malpensa	07 Sep 2022	19:30	Scheduled			
Luxair	LG9737	Munich	07 Sep 2022	19:30	Scheduled			
Luxair	LG8367	Geneva	07 Sep 2022	19:40	Scheduled			
BRITISH AIRWAYS	BA3298	London-City	07 Sep 2022	19:45	Scheduled			

<b>18:02</b>	Voie : <b>5cd</b>
Luxembourg →	Pétange
<b>18:04</b>	Voie : <b>3ab</b>
Luxembourg →	Longwy
<b>18:08</b>	Voie : <b>11</b>
Luxembourg →	Wittlich Hbf
<b>18:08</b>	Voie : <b>10cd</b>
Luxembourg →	Dommeldange
<b>18:09</b>	Voie : <b>9ab</b>
Luxembourg →	Metz-Ville
<b>18:10</b>	Voie : <b>1</b>
Luxembourg →	BRUXELLES-MIDI (Belgium)



11 à 13 °C

0 l/m<sup>2</sup>

SOIRÉE

Sud 05-10 km/h



Hôpital universitaire  
Chirurgie viscérale  
4150 admission  
24700 journées d'hospitalisation  
25-30 patients / médecin interne / jour



Rôle «Assistant.e clinique» inspiré par celui des *Physician assistants*



Diminuer la charge de travail des médecins internes  
Améliorer la formation chirurgicale des internes  
Maintenir/améliorer la qualité de prise en charge des patients



Organiser, déployer et évaluer, d'ici aout 2023, le rôle d'Assistant clinique au sein des unités de chirurgie viscérale des HUG

Assurer, sous déléation et supervision de la hiérarchie médicale, la coordination des activités cliniques et thérapeutiques

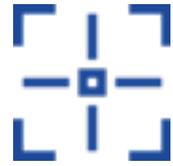
Renforcer la continuité de la prise en charge médicale et soutenir la pratique de proximité

Faciliter la communication entre les différents intervenants

Contribuer à une pratique médico-soignante plus intégrée



**Suivi post-opératoire  
dans les 3 unités  
d'hospitalisation de  
chirurgie viscérale**



- Évaluer la faisabilité aux HUG
- Financement : 3 collaborateur.trice.s pour 2 ans
- Pas de ressources humaines dédiées
  
- Pas de cadre légal/réglementaire
- Pas de parcours de formation existant
  
- Expériences réussies en Suisse allemande
- Expériences réussies au niveau international



- Structure de projet
- Identification des parties prenantes
- Communication exhaustive ciblée
- Interactions fréquentes avec mandants et COPIL
- Équipe de projet
- Approche selon Kotter
- Gestion des risques et des problèmes
- Indicateurs clés
- Anticipation de la suite (réalisation des bénéfices)

# STRUCTURE DE PROJET

2020				2021				2022				2023			
T1	T2	T3	T4												

## INITIALISATION

- Bases du projet
- Financement
- Mandat de projet

## CONCEPTION

- Fixer le statut administratif
- Définir le cahier des charges
- Définir les modalités d'organisation du travail
- Identifier/rédiger les procédures
- Organiser la formation
- Définir le plan de communication

## REALISATION

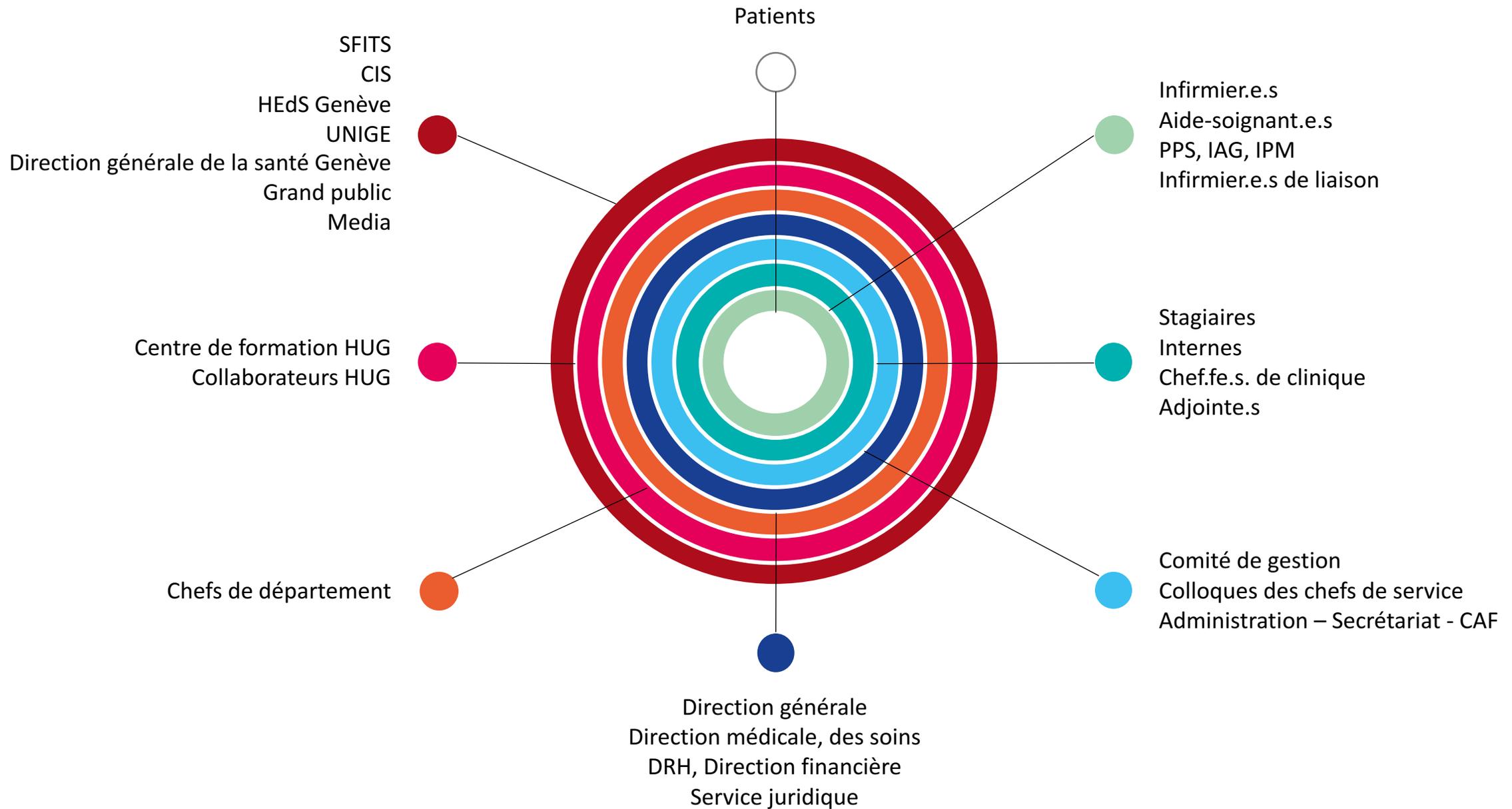
- Communication
- Recrutement
- Formation
- Intégration
- Evaluation

## DEPLOIEMENT

- Fonctionnement
- Encadrement – Supervision
- Communication
- Amélioration continue
- Bilan d'activité

## CLOTURE

# PARTIES PRENANTES



## COFIL

### MANDANTS

Médecin chef de service  
Responsable des soins

Médecin adjoint  
Direction des soins  
Direction médicale

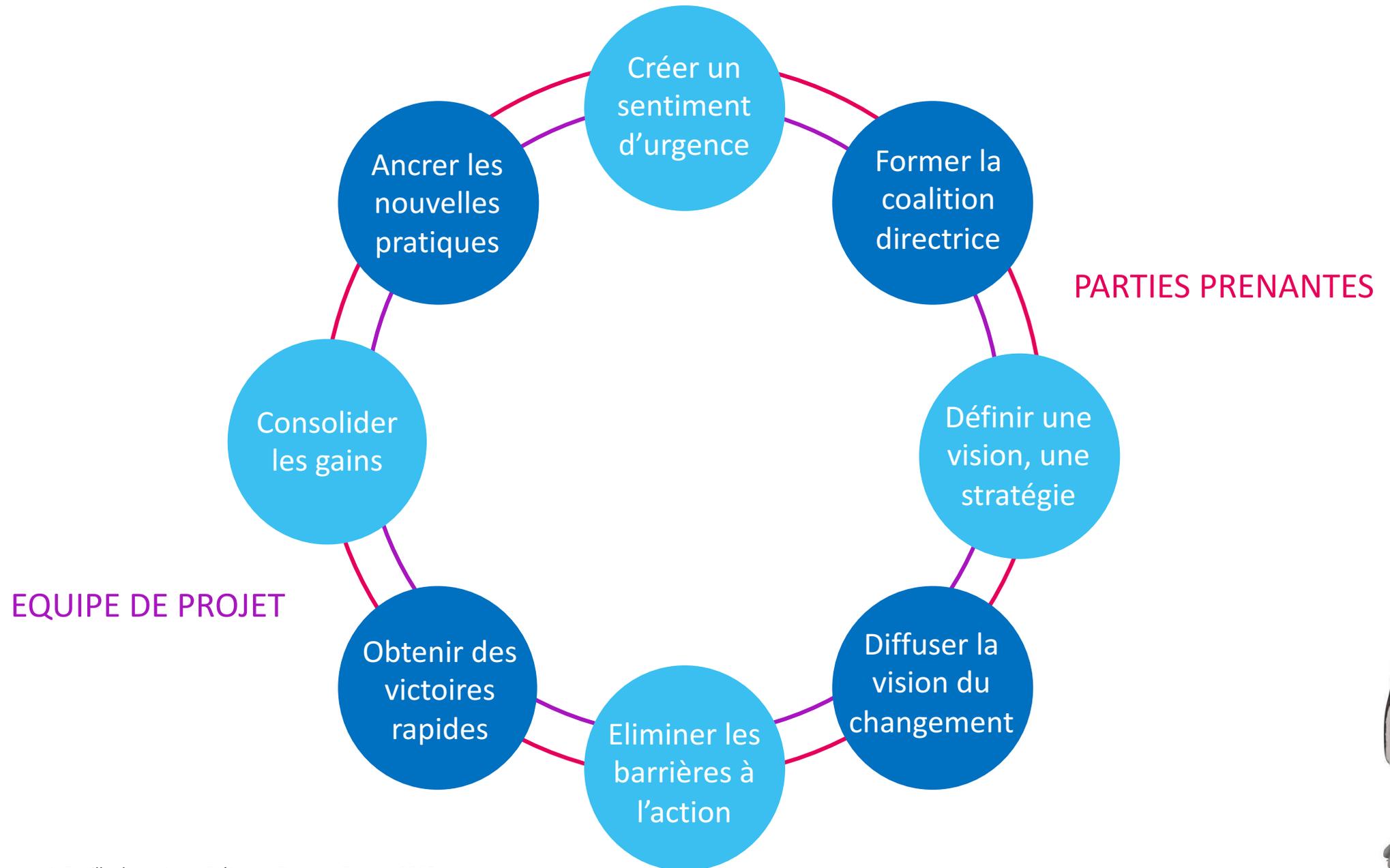
## CHEF DE PROJET

## EQUIPE DE PROJET

Infirmière  
Infirmière responsable  
Adjoint responsable des soins  
Médecin junior  
Médecin senior

## RESSOURCES

Ressources humaines	Hôpitaux suisses
Centre de formation	CH, USA, NL
Communication	...
Informatique	



## Extrait de la Loi sur la santé / Art. 84 Compétences et responsabilité

<sup>1</sup> Le professionnel de la santé ne peut fournir que les soins pour lesquels il a la **formation reconnue et l'expérience nécessaire**.

<sup>2</sup> Il doit s'abstenir de tout acte superflu ou inapproprié, même sur requête du patient ou d'un autre professionnel de la santé.

<sup>3</sup> Il ne peut déléguer des soins à un autre professionnel de la santé que si ce dernier possède la formation et les **compétences** pour fournir ces soins.

<sup>4</sup> Lorsque les soins exigés par l'état de santé du patient excèdent ses compétences, le professionnel de la santé est tenu de s'adjoindre le concours d'un autre professionnel habilité à fournir ces soins ou d'adresser le patient à un professionnel compétent.

## Extrait du Règlement sur les professions de la santé / Chapitre X Infirmiers / Art. 57 Droits

<sup>2</sup> Dans l'exécution des mesures diagnostiques et leur interprétation, ainsi que dans l'exécution des traitements médicaux, les infirmiers doivent **se conformer aux directives et prescriptions du médecin traitant**.

<sup>3</sup> Les infirmiers n'ont **pas le droit de modifier de leur propre initiative le traitement des patients**. Les cas d'extrême urgence et l'assistance à personne en danger sont réservés

## Tenue du dossier médical

La documentation du dossier médical n'est **pas réservée à l'activité du médecin** (art. 19 RPS) et ne fait pas l'objet d'une soumission aux directives et prescriptions du médecin (art. 57 al. 2 RPS). Ainsi, les assistants cliniques pourront contribuer à la mise à jour du dossier médical.

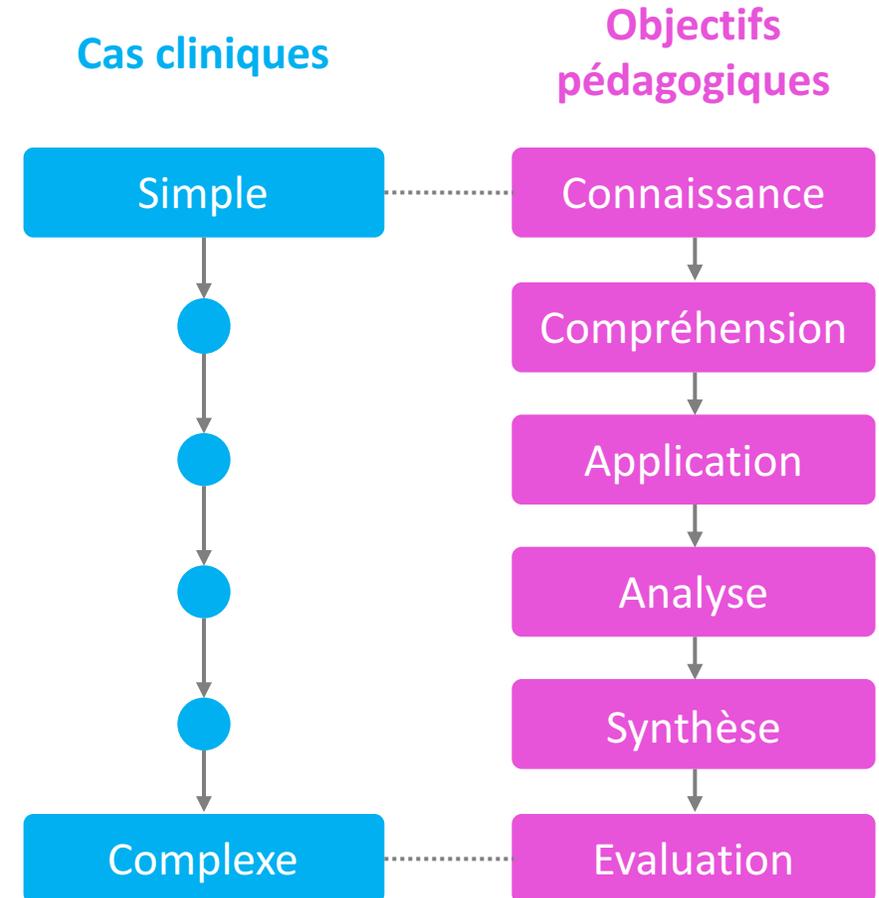
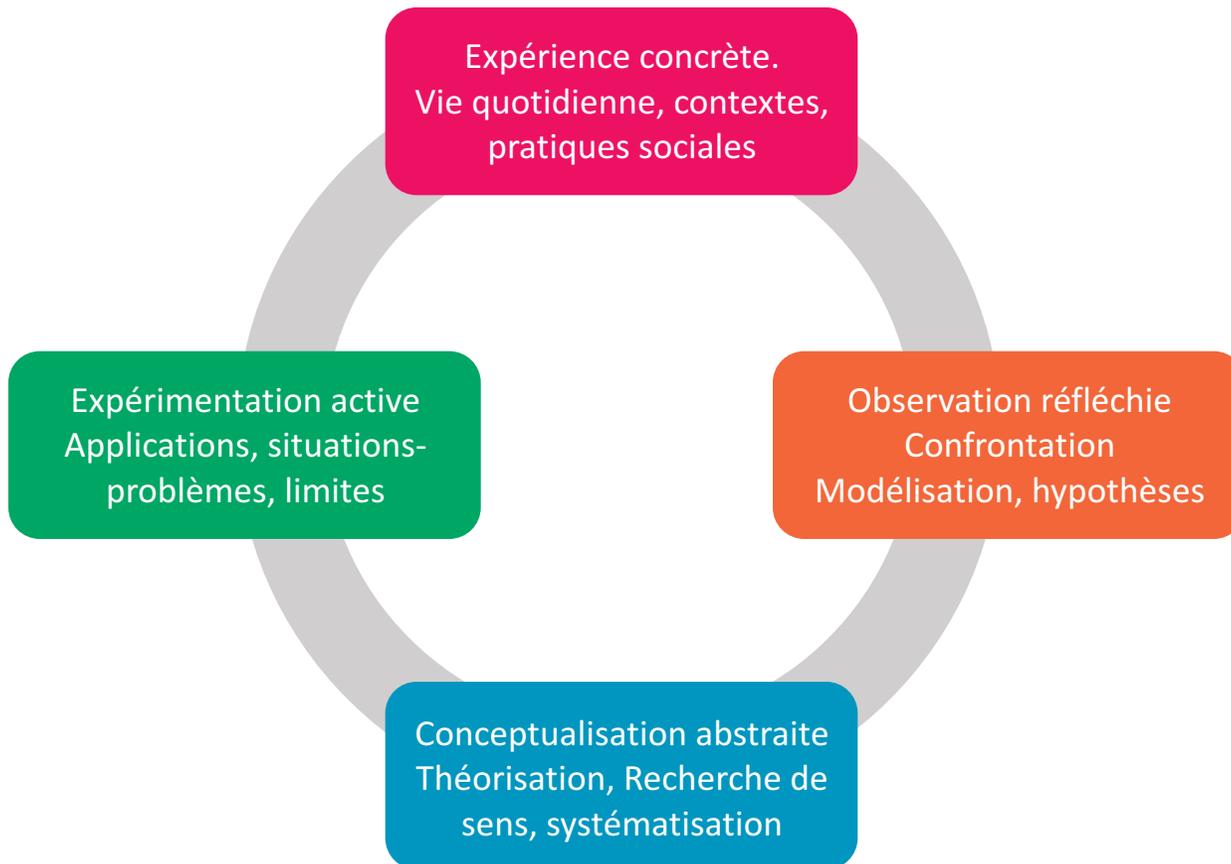
## Visite du patient

L'assistant clinique pourra recueillir les informations lors de la visite du patient. En effet, une telle visite n'est **pas réservée à l'activité du médecin** (art. 19 RPS) et n'est pas soumise aux directives et prescriptions du médecin traitant au sens de l'art. 57 al. 2 RPS.

## Lettre de sortie

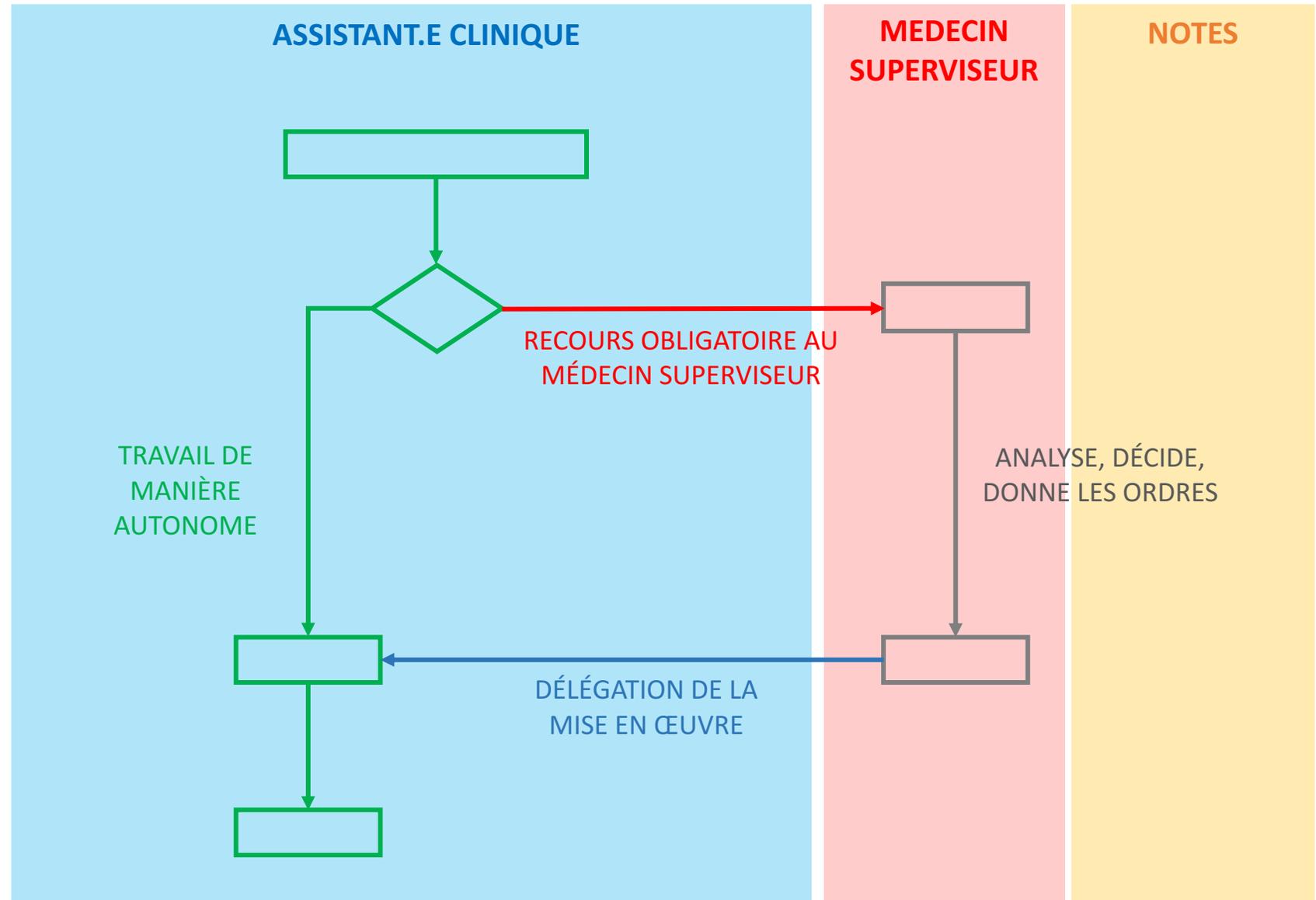
L'art. 36 LS ne pose **pas d'exigences particulières** s'agissant de la lettre de sortie. La compétence dépendra du contenu de la lettre de sortie (ex : si prescription de médicaments, alors compétence du médecin).



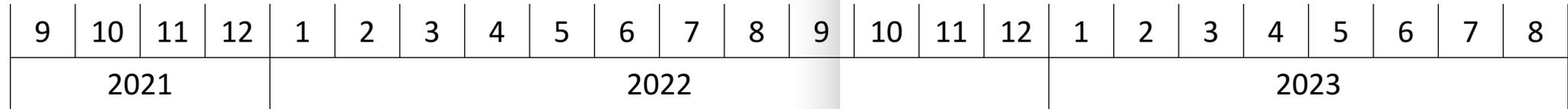
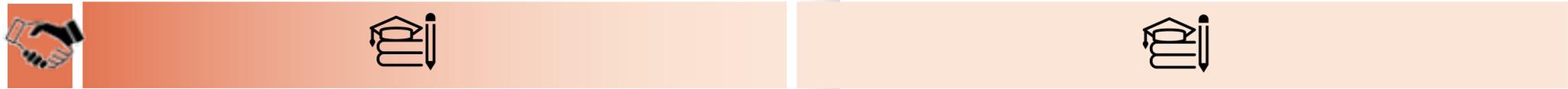


# PROCESSUS DECISIONNELS

20  
algorithmes



# DÉPLOIEMENT



## QUI

Chef.fe.s de clinique  
Médecins internes  
Assistants cliniques  
IPM  
Infirmier.e.s  
Aide-soignant.e.s  
Patient.e.s

Autres parties prenantes

## QUOI

Charge de travail  
objective

Charge de travail perçue

Qualité de la  
collaboration

Satisfaction

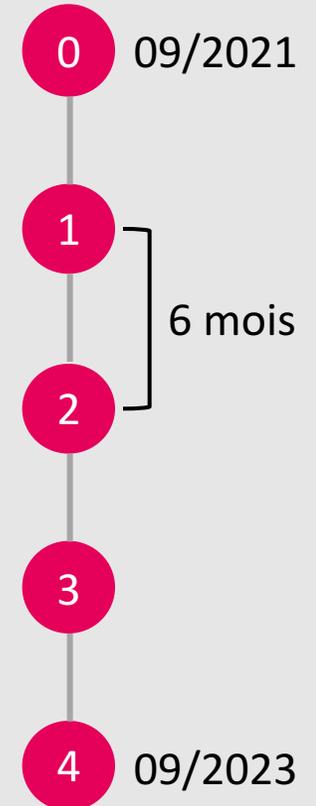
Indicateurs  
institutionnels

## COMMENT

1 semaine  
Tous les 6 mois

Indicateurs  
institutionnels

## QUAND





**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**



**UNIL** | Université de Lausanne

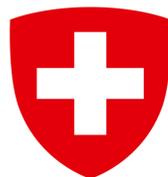
Pérennisation du rôle  
Lois et règlements  
Formation certifiante



**Hes·SO**

Haute Ecole Spécialisée  
de Suisse occidentale  
Fachhochschule Westschweiz  
University of Applied Sciences and Arts  
Western Switzerland

Etc...



Méthodologie

Pragmatisme, agilité

Communication

Indicateurs

Réalisation des bénéfices

**T**ogether

**E**veryone

**A**chieves

**M**ore

**MERCI**

DE VOTRE ATTENTION !

